

Délibération n°CA-2020-059 de la séance du Conseil d'Administration du 09 juillet 2020 relative à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 juin 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,

APRES EN AVOIR DELIBERE, avec 35 participants, 34 voix pour, 1 abstention,

APPROUVE le procès verbal du Conseil d'Administration du 11 juin 2020, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération

Fait à Lille, le 09 juillet 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



Conseil d'administration 11 juin 2020

Procès-verbal

Ordre du jour

1. Informations du Président

2. Points à caractère stratégique

- 2.1 Débat d'orientation budgétaire
- 2.2 Echanges sur le contrat de site
- 2.3 Echanges autour du plan de reprise d'activité de la rentrée 2020

3. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

3.1. En matière réglementaire et institutionnelle

- 3.1.1 Approbation de la révision des statuts du SUAPS (reporté)

4. Points issus des commissions du Conseil Académique

4.1 Points issus de la CFVU (délibérations)

- 4.1.1 Modification de la programmation des actions financées par la CVEC
- 4.1.2 Demande d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en Pratique Avancée

4.2 Points issus de la Commission Recherche (délibérations)

- 4.2.1 Approbations des incidences financières
 - 4.2.1.1 Projets Equipex+ impliquant l'Université de Lille
 - 4.2.1.2 Soutien à l'appel à projets de Fédération Hospitalo-Universitaires
- 4.2.2 Demande de subvention dans le cadre des appels à projets de la Région Haut de France

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille,

Etaient présents :

Collège A : Marie-Christine COPIN, Sophie TISON, Martine BENOIT, Etienne FARVAQUE , Patricia MELNYK, Jérôme FONCEL

Collège B : Jacopo VIZIOLI, Stéphane GOUNON, Chad LANGFORD, Catherine FOULON, Gilles TOULEMONDE, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI, Moulay-Driss BENCHIBOUN

Collège BIATSS : Benoit RUCKEBUSCH, Karine DEGRENIER, Fabien SANTRE, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Zacharie SADEK, Floriane CORNIL, Léo PETIT

Personnalités extérieures : Frédéric BOIRON, Bénédicte SAMYN-PETIT

Etaient excusés (et procurations) :Collège A :

Etienne FARVAQUE

Christophe NIEWIADOMSKI

Aymeric POTTEAU

procuration à Gilles TOULEMONDE (à partir de 17h30)

procuration à Martine BENOIT

procuration à Gilles TOULEMONDE

Collège B :

Gilles TOULEMONDE

Marjorie MEISS

Stéphane GOUNON

procuration à Aymeric POTTEAU

départ à 15h58

départ à 17h30

Collège BIATSS :

Anthony LENS

Fabien SANTRE

procuration à Jacopo VIZIOLI

départ à 17h30

Personnalités extérieures :

Cosimo PRETE

Catherine DUCARNE

Nicolas LEBAS

Samir OULD ALI

Bénédicte SAMYN-PETIT

procuration à Martine BENOIT

procuration à Jean-Christophe CAMART

procuration à Jacopo VIZIOLI

procuration à Jean-Christophe CAMART

départ à 17h30

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : Eric BILLOT

Equipe présidentielle - Bureau :

1^{er} Vice-président : Nicolas POSTEL

Vice-présidente ressources : Georgette DAL

Vice-président recherche : Lionel MONTAGNE

Vice-président relations internationales : François-Olivier SEYS

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-président formation continue et alternance : Vincent COCQUEMPOT

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : Sandrine ROUSSEAU (en visioconférence)

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Chef du service des Affaires Institutionnelles : François ZALIK

Chargée de la gestion et la coordination des instances : Elodie BIERLAIR

Invitée :

Directrice Générale Déléguée aux Affaires Financières : Sophie BLANQUART

Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance à 14h

1. Informations du Président

Après avoir rappelé l'ordre du jour et les mesures sanitaires à respecter, **Le Président** informe que le café de la présidence organisé à distance dans le respect des règles sanitaires a été un succès en ce qu'il a permis à de nombreux collègues de poser des questions à la présidence. Le président s'interroge sur la possibilité d'en organiser un autre avec les étudiants courant juillet et avec les personnels avant le 20 juillet.

Le Président fait état de la venue de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, accueillie à l'Institut Pasteur. Elle a annoncé que l'un des projets de recherche sur les vaccins contre le COVID-19 avait été retenu. Au cours d'un dîner avec les acteurs locaux, elle a mesuré l'implication des collectivités territoriales sur le territoire : la région a réaffirmé son soutien d'un plan de relance à travers la recherche. Un appel à projet est mené sur 2 millions d'euros. Concernant la métropole, la ministre a annoncé apporter un soutien à hauteur de 12 millions d'euros pour la rénovation de résidences universitaires où le Président estime que l'insalubrité devient insupportable. Ce soutien a été complété par la MEL à la même hauteur et le préfet a lui-même affirmé son engagement à tout mettre en œuvre pour que ces enveloppes soient dégagées le plus rapidement possible. La ministre a par ailleurs insisté sur les formations hybrides, notant que la crise sanitaire a été révélatrice de nouveaux modèles pédagogiques qu'il faut imaginer, notamment la pédagogie inversée. La ministre a annoncé un appel à projet dont les tenants et aboutissants ne sont pas encore connus mais devraient se préciser rapidement. Au niveau de la CRPU, le Président explique avoir échangé avec ses homologues des Hauts de France : tous considèrent pertinent de déposer un projet commun, montrant à l'échelle de la région une capacité à se coordonner. L'idée est de se tourner vers des champs disciplinaires ciblés et surtout, cette formation à distance serait louable pour les étudiants hors Union Européenne ne pouvant pas rejoindre l'université en septembre afin de les préparer à rejoindre l'université plus tard dans l'année.

Un appel aux dons et au mécénat a été lancé pour l'aide aux étudiants, la crise ayant révélé les fragilités et les fractures, certains étudiants se trouvant isolés et sans outils informatiques. Le choix a ainsi été fait d'acheter 1000 ordinateurs à mettre à leur disposition et de collecter des dons à cette fin en s'appuyant notamment sur la fondation Université de Lille. Au niveau du FSDIE, des fonds ont été levés de l'ordre de 500 000 euros.

La LPPR a été réactivée par le gouvernement qui veut passer cette loi rapidement. C'est aujourd'hui un projet de loi et la ministre a insisté sur son importance avant tout budgétaire avec des enveloppes augmentées dans les dix ans à venir. La vraie question est de savoir comment les conseillers présents au CA peuvent exprimer une position. Le Président affirme que son rôle n'est pas de commenter la loi mais que c'est celui des conseillers, pouvant proposer contre-amendements et propositions. La tenue d'un congrès étant actuellement impossible, il suggère que les conseillers collectent des contributions.

Léo PETIT (FSE & Solidaires) se demande si cette loi a été modifiée dans le fond et dans la forme.

Lionel MONTAGNE (vice-président recherche) affirme qu'il n'y a pas de changement sur le fond à part la modification sur les volumes financiers corrigés la veille.

Le Président propose que les débats sur la LPPR soient tenus au cours du prochain CA de sorte que les conseillers puissent d'ici-là prendre connaissance des documents s'y référant et apporter des contributions.

Jamal EL KHATTABI (SNESUP FSU) estime que les débats devraient pouvoir se tenir dès maintenant et déplore que le Président ne prenne pas position, sa position d'élu le poussant à défendre son programme. Il se demande si le programme SynergieS est conforme à ce projet loi.

Le Président reconnaît que la rapidité du processus législatif laisse peu de temps pour le débat et que la crise sanitaire a rendu les échanges compliqués.

Le Président évoque l'ordre du jour. Un plan de reprise d'activité a été élaboré, anticipant les différents scénarii possibles. Si le scénario d'une reprise quasi-normale en juillet est favorisé, l'idée reste de ne pas modifier les congés d'été. Le Président remercie les différents acteurs de la continuité administrative et pédagogique pendant le confinement, louant l'engagement qui a permis de garder un régime de fonctionnement.

2. Point à caractère stratégique

2.1 Débat d'orientation budgétaire :

Nicolas POSTEL (1er vice-président) affirme la volonté de la présidence d'avoir un débat d'orientation budgétaire dès aujourd'hui et de ne pas trop le décaler afin de commencer les opérations du dialogue de gestion de manière à avoir un cadre dans lequel les composantes pourront se situer afin de faire remonter leurs demandes de moyens. Ce débat ne sera pas suivi d'un vote mais préfigure les éléments présentés dans la lettre de cadrage qui sera proposée le 9 juillet.

Sophie BLANQUART (directrice générale déléguée aux affaires financières) rappelle que les orientations budgétaires de 2020 avaient été élaborées dans un contexte financier tendu et avec la volonté de revenir sur un plan de retour à l'équilibre. Le débat budgétaire s'était fait avec une anticipation d'augmentation légère des recettes, une petite augmentation de la subvention pour charge de Service Public (SCSP) et des autres recettes, avec une reconduction à l'identique des dépenses de masse salariale, une projection de diminution des dépenses des fonctionnements de 2% et la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements ambitieux avec un niveau d'entretien du patrimoine suffisant et le maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour les composantes.

Depuis lors, le contexte a évolué car il y a eu une modification du périmètre de l'Université de Lille : ont été intégrées des missions de la COMUE et de l'INSPE. Les contours financiers de ces intégrations n'étaient pas connus lorsque le budget initial 2020 a été élaboré.

La crise COVID a aussi eu des effets contrastés. La fermeture administrative de l'université a eu pour effet de diminuer certaines dépenses de fonctionnement (liées aux fluides, déplacements etc.) mais certaines dépenses ont été maintenues, le maintien des avances forfaitaires sur les marchés de gardiennage et de nettoyage ayant été demandé. Il y aura une baisse des recettes en recherche et des dépenses nouvelles dues à la mise en place des mesures sanitaires (masques, gel) et à la mise en place du plan de reprise pour la rentrée (équipements dans les amphis, aménagement...). De plus, il y aura des dépenses de fonctionnement liées au plan de reprise d'activité. Concernant la masse salariale, celle-ci sera maintenue étant donné que la période de fermeture administrative n'a pas eu d'impact sur le nombre d'heures payées et qu'il peut y avoir un éventuel surplus d'activité à la rentrée qu'il faudra assurer. Le positionnement de l'Etat face à ces dépenses supplémentaires est encore incertain.

Pour 2021, on projette une diminution légère des recettes de l'ordre de 0,8% malgré une légère hausse de la SCSP car on envisage une diminution d'à minima 20% des recettes de formation continue et des recettes liées à l'apprentissage. Il y aura une diminution des droits d'inscription (liée aux étudiants étrangers ne pouvant pas venir en raison de la situation sanitaire et à la décision de maintenir les droits d'inscription sans augmentation pour l'année prochaine). On attend une diminution des subventions et autres recettes notamment dans la recherche liée d'une part à la prise en compte de la crise sanitaire car des projets ne pourront pas se réaliser, et d'autre part parce que des activités ont été recalées par rapport aux réalisations réelles de 2020.

Les dépenses de masse salariale sont projetées en hausse de 1,2% par rapport au budget initial 2020 pour prendre en compte les évolutions constatées en 2020 et les effets du souhait de maintenir le niveau d'emploi, qui reporte les ajustements sur les dépenses de fonctionnement. Ces dernières vont devoir diminuer tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement. L'effort global est estimé à 5% de dépenses de fonctionnement et il serait réparti de manière non linéaire entre les composantes, les unités de recherche, les services centraux et communs et les politiques portées par l'établissement. En fonction de la structure des dépenses de chaque entité et des efforts déjà faits précédemment, la modulation des efforts en matière de fonctionnement sera adaptée. Cela sera évoqué avec les différentes entités lors du dialogue de gestion.

Concernant l'investissement, le plan pluri annuel est très ambitieux. En effet, par rapport au budget initial 2020, on observe un décalage des opérations du PPI lié à la crise du COVID (des opérations n'ont pas pu être enclenchées et seront reportées sur les années suivantes) et un effort exceptionnel sera fait sur le 2^e semestre 2020 pour améliorer l'équipement pédagogique des campus lié au plan de reprise d'activité (équipements des campus, jouvence et mise aux normes du parc immobilier).

Enfin le soutien à l'accompagnement des composantes, des unités de recherche et des services à partir de leur travail de priorisation des besoins est en cours.

Nicolas POSTEL rappelle que cette présentation présente le contexte dans lequel sera élaboré le budget 2021.

Moulay-Driss BENCHIBOUN (SUnIR) indique que la présentation soulève de nombreuses interrogations. Ainsi, il s'interroge sur l'impact qu'aura réellement l'intégration de certaines missions de la COMUE sur le budget de 2020. Concernant la baisse des recettes en recherche, comment est-elle estimée ? Il regrette le manque de précisions à ce sujet. Il demande également à quoi sera due l'augmentation des dépenses liées à la masse salariale au 2^e semestre 2020.

Concernant 2021, Il remarque que la projection à la baisse des recettes pourra être plus importante si l'on raisonne à SCSP constante. S'agissant de la diminution de 20% des recettes de formation continue, comment celle-ci a-t-elle pu être estimée ? Pour la formation continue et l'apprentissage, les candidatures ont lieu actuellement et à la rentrée ; dès lors, comment peut-on parler dès aujourd'hui d'une diminution de 20% ? La diminution ne se conçoit que concernant les droits d'inscription (moins d'étudiants internationaux).

Concernant la réforme de la santé, un accompagnement de l'Etat avait été évoqué lors d'un conseil précédent, qu'en est-il actuellement ?

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il demande sur quelle base l'effort global de 5% devra être consenti : sur le budget de fonctionnement de cette année (2020) ou sur les dépenses réalisées ? Dans ce dernier cas, la baisse de fait des dépenses cette année conduira à une double peine. Enfin, lier la baisse des dépenses de fonctionnement à la diminution des recettes de formation continue n'est pas cohérent, le fonctionnement ne représentant qu'une partie des dépenses du secteur. En outre, le budget de fonctionnement est en baisse continue depuis quelques années ; cela va finir par poser des problèmes.

Nicolas POSTEL affirme que la Présidence souhaiterait également disposer des outils permettant de mesurer l'impact de la COMUE mais qu'elle tarde à les recevoir.

Marie-Dominique SAVINA (Directrice générale des services adjointe) affirme que la présidence vient à peine de recevoir le compte financier de la COMUE.

Nicolas POSTEL explique que dans tous les cas, l'intégration de la COMUE ne pose pas d'inquiétude quant au budget. Sur le surplus d'activité, il semble clair que l'idée de s'organiser avec un présentiel moins important à la rentrée ne peut être exclue, or cela implique des dépenses de masse salariale imprévues d'autant que, compte tenu du choix politique fait par la présidence, la crise n'a pas eu pour effet de diminuer l'emploi.

Les évaluations en matière de baisse des ressources propres pour 2021 se basent sur des échanges dans le réseau des DGS et CPU, relatifs à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique. Les prévisions du monde économique en la matière sont très fragiles car on ne sait pas encore dans quelle mesure l'activité économique sera pénalisée par la crise sanitaire.

Sur la réforme santé, l'université a eu des crédits fléchés (ne donnant pas de marge de manœuvre) de l'ordre de 1,7 million qui comprennent des éléments de fonctionnement et des éléments liés à la masse salariale. Un autre élément d'augmentation éventuel de la masse salariale résulte de la mise en œuvre de la loi ORE, qui ne permet pas non plus de marge de manœuvre.

L'université ne dispose pas de marge de manœuvre en termes de recettes de fonctionnement : la baisse des ressources propres en affecte bien l'ensemble. La baisse des dépenses s'entend bien globalement. Dans ce cadre, la présidence propose une baisse qui ne soit pas uniforme mais qui soit discutée. Le vice-Président explique que l'effort global de 5% sur le budget fonctionnement est calculé sur le budget initial 2020 et non sur celui réalisé.

Derrière l'ensemble de ces éléments, le choix proposé par la présidence est de faire un effort particulier pour conserver la masse salariale, la réduction de postes ne pouvant pas raisonnablement s'ajouter à la mise en place de l'université, à la crise sanitaire et à la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation, qui ont fatigué les équipes pédagogiques. C'est un choix politique.

Sophie BLANQUART explique que le budget rectificatif n°1 sera présenté le 9 juillet et qu'il prendra en compte les effets sur 2020 de la diminution des recettes. Elle confirme que la diminution des dépenses de fonctionnement s'apprécie bien de budget à budget et précise que les dépenses de fonctionnement réalisées s'établissent toujours à la hausse, du fait d'une amélioration du taux de réalisation, et ce en dépit d'une prévision à la baisse.

Ludovic RODRIGUEZ (SUnIR) regrette le manque de présentation des chiffres des enveloppes budgétaires, rendant compliquée l'étude de la projection du budget 2021. Si la présidence présente une masse salariale en hausse pour l'année 2021 à hauteur de 1,2%, de l'ordre de 6 millions d'euros, il n'y n'a aucune enveloppe dédiée. Pourtant, les chiffres sont nécessaires pour apprécier l'équilibre budgétaire car on est en présence tout à la fois d'une augmentation de la masse salariale et d'une baisse des recettes. Les administrateurs ont besoin d'étudier les chiffres. De plus, l'Etat donne des indicateurs à ne pas dépasser (83% pour la partie masse salariale) : le fait de l'augmenter de 1,2% ne fait-il pas passer notre indicateur au-delà ? Le fait d'augmenter la masse salariale ne va-t-il pas réduire fortement notre investissement ? Seuls les chiffres pourraient donner de la visibilité. Par ailleurs, revenant sur la rencontre avec la ministre ; cette dernière a annoncé la création de 600 logements étudiants mais le président a-t-il eu l'occasion d'évoquer les problèmes patrimoniaux de l'université qui impactent très fortement nos budgets et notamment la projection pour 2021 ?

Nicolas POSTEL estime que les services ne travaillent pas dans des conditions optimales pour nourrir ce débat en raison de l'épisode sanitaire et des éléments de réponse plus nourris pourront être apportés au prochain CA. Le calcul du GVT est très technique et nous n'en avons pas encore connaissance pour 2021.

Marie-Dominique SAVINA précise que pour 2019, le GVT s'élève à 2 millions d'euros. Mais pour 2020, il faut intégrer les données de la COMUE, dont les services de l'université ne disposaient pas avant le confinement.

Nicola POSTEL relève la pertinence de la question sur le ratio des indicateurs à ne pas dépasser mais affirme qu'il est difficile actuellement d'avoir des données stabilisées. Il est probable que l'université le dépasse déjà et que cela se dégrade. Si l'université est en mesure d'expliquer conjoncturellement la raison de ce dépassement notamment par la baisse des recettes, il reconnaît que c'est un élément à prendre en compte.

Le Président affirme avoir sollicité la ministre sur les problèmes patrimoniaux que rencontre l'Université de Lille. C'est un dossier dont le montage financier est abouti après de nombreuses difficultés mais dont la présidence attend une validation de l'Etat.

Marie-Dominique SAVINA assure qu'un rendez-vous à ce sujet est programmé pour la semaine suivante et que les services centraux espèrent avoir un retour formel de l'Etat avant l'été.

Nicolas POSTEL, répondant à une précédente question de BENCHIBOUN Moulay-Driss, explique que la présidence prévoit un maintien de la SCSP, ce qui est, pour l'heure, une hypothèse.

Patricia MELNYK (Synergies) souhaite obtenir des explications à la baisse des recettes en recherche pour 2020, liée au COVID-19. On observe certes un décalage du calendrier des appels à projet mais en quoi cela affecte-t-il les recettes ?

Sophie BLANQUART indique que les projections faites tiennent compte d'un décalage de 3 mois en termes de recettes encaissées, qu'on ne pense pas pouvoir rattraper.

Patricia MELNYK demande pourquoi la baisse des dépenses n'est-elle pas également prise en compte ?

Sophie BLANQUART affirme que les deux dimensions sont bien prises en compte.

Patricia MELNYK rappelle que la formation continue est souvent effectuée par voie hybride, étant donné que celle-ci s'adresse à des professionnels qui, parfois, ne se déplacent pas. Dès lors, comment est-il possible d'estimer une diminution de 20% ?

Nicolas POSTEL estime qu'une raison fondamentale en est l'activité économique qui y est liée.

Vincent COCQUEMPOT (vice-président formation continue et alternance) indique qu'il s'agit d'une estimation basée sur les discours des acteurs économiques et sur l'analyse de l'activité formation continue/alternance. Etant probable que l'activité économique soit fortement impactée par la crise sanitaire, il est presque inimaginable que l'activité formation continue alternance ne le soit pas même si le gouvernement met en place des mesures pour aider l'apprentissage. La diminution de 20% est corrélée notamment à l'ouverture de formations en apprentissage à la rentrée : il y aura une activité supplémentaire qui ne permettra cependant pas de compenser la totalité. Une part importante de notre formation continue est constituée des reprises d'études intégrées à nos formations initiales : ce sont des recettes en moins alors qu'il y a tout de même des dépenses en personnel. Cependant, cela reste une estimation qu'il faudra revoir quand les services de l'université disposeront d'estimations plus précises sur l'impact économique de la crise.

Jamal EL KHATTABI se réjouit de la décision de l'université de ne pas toucher à la masse salariale. Il rappelle que le nombre de postes a déjà été largement diminué et qu'il est difficilement possible d'en supprimer davantage, notamment pour les collègues qui mènent un travail déjà difficile. Concernant la COMUE, il estime que si son intégration n'a pas d'impact sur le budget, il serait judicieux de ne pas la mentionner dans les estimations budgétaires. Lorsque le conseil d'administration a accepté d'intégrer la COMUE, il avait eu la confirmation que cela n'influerait pas sur les dépenses de l'université.

Nicolas POSTEL confirme que cette intégration n'aura à priori pas d'incidence sur le budget.

Jamal EL KHATTABI déplore la nécessité de présenter à l'Etat un budget en équilibre. L'Etat lui-même estime ne pas pouvoir y parvenir. Si nous indiquons à l'Etat que nous sommes en mesure de monter un budget équilibré, alors il ne comprendra pas les besoins de l'université et ne l'aidera pas à les compenser. Il faut monter un budget en déficit à l'image de ce que fait l'Etat. Le conseiller se demande par ailleurs si l'université va recevoir des étudiants étrangers.

Nicolas POSTEL préconise d'évoquer la situation des étudiants étrangers au point 3.

Benoît RUCKEBUSCH (CGT Université de Lille) rappelle que, concernant le maintien du niveau des emplois, ce dernier est déjà catastrophique et que 'les gels ont succédé aux gels'. Il considère que le conseil d'administration, qui fait le choix d'augmenter les capacités d'accueil dans les formations d'année après année tandis que les financements de l'Etat ne suivent pas forcément, ne prend pas les bonnes décisions. Il se demande si l'on peut espérer une hausse du financement l'année prochaine tout en affirmant ne pas y croire en raison des circonstances actuelles. Il invite le conseil d'administration à tenir compte de cela lorsqu'il déterminera ses capacités d'accueil en décembre. Il verbalise l'espoir que le recteur se rende compte du manque d'encadrement à l'Université de Lille.

Léo PETIT se demande ce qu'il en est du dispositif « bienvenue en France » qui a pour effet d'augmenter les frais d'inscription des étudiants étrangers. Aussi, il explique son incompréhension face à la stratégie de l'université de baisser les dépenses de fonctionnement dans le contexte de la crise sanitaire. La mise en place de l'accueil des usagers et des personnels ne nécessite-t-elle pas au contraire une hausse des dépenses de fonctionnement ? Par ailleurs, il souhaiterait la communication du chiffre exact de la baisse des recettes 2020.

Nicolas POSTEL, à propos de la baisse des dépenses de fonctionnement, indique que l'ordre du jour porte sur le débat d'orientations 2021 et non 2020. Le surcoût que représente l'accueil des étudiants et personnels dans le respect des règles sanitaires n'affecte que le budget 2020. Ce surcoût sera probablement compensé par la diminution des dépenses de fonctionnement pendant le confinement.

Le **Président** rappelle que le processus « Bienvenue en France » est suspendu dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat.

François-Olivier SEYS (Vice-président relations internationales) indique que l'Université de Lille a coché qu'il n'y aurait pas d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers sur le site de Campus France.

Jérôme FONCEL (SUnIR) aborde la question plus générale des modalités d'absorption du choc lié au COVID 19. A première vue, on pourrait estimer qu'il n'appartient pas à l'université de dégager des fonds pour pallier les effets du COVID ; cependant, de fait, des efforts collectifs doivent être fournis. Il précise que l'établissement ne peut voter un budget en déficit, car l'Etat n'a pas confiance en la gestion des universités. Il serait certes possible de réclamer une augmentation de la subvention pour charge de service public à cause du choc COVID 19 ; ceci étant, chaque université est susceptible de demander la même chose. Dès lors, il s'agit d'une question nationale de choix et de priorité : la santé ? L'emploi ? La recherche ? Dans une vision collective, l'université n'est pas perçue comme faisant partie des « parents pauvres » ; dès lors, il craint que l'établissement doive fournir un effort supplémentaire, sauf à ce qu'une mobilisation au-delà des questions partisans puisse infléchir la tendance. Par ailleurs, il regrette lui-aussi le manque de chiffrage du budget.

Jérôme FONCEL constate un problème d'articulation entre ce qui a été présenté sur les effets du COVID en 2020 et qui fera l'objet d'un budget rectificatif (lequel sera autant politique que technique). Une corrélation en est faite avec la lettre d'orientation budgétaire. L'impact de la récession économique sur les recettes et sur la formation continue va certes se reporter sur le budget 2021, mais il y a une variabilité importante. La lettre d'orientation budgétaire n'est-elle pas plutôt destinée à amortir un probable résultat négatif en 2020 (dû à des mauvais choix stratégiques mais aussi dû à l'impact du COVID) ? Quel est le lien entre ces deux aspects ?

Par ailleurs, les comptes 2019 ont été positifs grâce notamment à des subventions (de la Région, de l'UE, de l'i-site), comme cela est indiqué dans la lettre de l'ordonnateur. Il se demande si ces subventions seront reconduites à l'identique.

Ensuite, une répartition non linéaire et non proportionnelle de la diminution de 5% des dépenses de fonctionnement est envisagée selon les efforts effectués par les composantes et services. Comment mesurer ces efforts ? Sur la base des dialogues bilatéraux ou sur la base d'informations transparentes ? Cela participe d'un nécessaire besoin de transparence dans les comptes financiers. Il fait part de sa satisfaction concernant le maintien des postes.

Nicolas POSTEL remarque que la crise sanitaire a révélé la capacité de solidarité du monde universitaire ainsi que sa capacité de réaction en matière de recherche mais aussi de formation. C'est un levier que l'université doit avoir. Il lui appartient de montrer à quel point elle est nécessaire à la Nation.

Par ailleurs, l'université ne prévoit pas de baisse des subventions de l'Etat, de la Région ou de l'UE (tout au plus un décalage), ni des contributions de l'i-site

François-Olivier SEYS indique que deux types de subventions européennes sont perçues : celles qui sont récurrentes et celles qui sont sur appels à projet. Concernant les dernières, l'université espère en avoir davantage qu'en 2019.

Jérôme FONCEL estime que la question du patrimoine et du plan pluriannuel d'investissement a été trop longtemps négligée et espère qu'un débat sera organisé. Le plan pluriannuel d'investissement semble sinon irréaliste du moins ambitieux.

Le **Président** rappelle que des échanges étaient programmés au printemps mais ont été reportés en octobre à cause de la crise sanitaire.

Nicolas POSTEL indique qu'un point intermédiaire peut être réalisé dès le prochain conseil d'administration.

Ludovic RODRIGUEZ salue la mise en place par l'université d'un service, la DAPEQ, permettant de créer des indicateurs et notamment des cartographies des risques comptables. Il relève qu'il serait intéressant, au-delà de l'aspect budgétaire, d'avoir une cartographie de la soutenabilité des formations, de la recherche et de la vie universitaire sur les aspects de ressources humaines. Il serait judicieux de présenter ces indicateurs au ministère afin de démontrer que la soutenabilité n'est plus atteignable par l'université.

Nicolas POSTEL indique que l'université reprendra les indicateurs utilisés l'année dernière dans les éléments de trajectoire. Il propose que les administrateurs en aient connaissance avant la séance du conseil relative à la lettre de cadrage.

Moulay-Driss BENCHIBOUN, concernant la baisse des recettes formation continue et apprentissage, estime que les universités ont intérêt à annoncer qu'elles enregistreront moins de recettes de manière à légitimer les coupes. La baisse des recettes est difficilement estimable à l'heure actuelle puisqu'elle dépend de la reprise économique à la rentrée. Si à la rentrée la situation évolue par rapport à l'activité formation continue alternance, la baisse de

fonctionnement sera-t-elle revue ?

Nicolas POSTEL confirme que si c'est le cas, le budget rectificatif en tiendra compte, afin de rectifier un éventuel excès de prudence.

Gilles TOULEMONDE (SynergieS) se demande si des critères sont arrêtés ou envisagés pour répartir la diminution de 5% des dépenses de fonctionnement de manière non linéaire.

Nicolas POSTEL préfère parler de 'principes de discussion'. L'université mène une discussion avec les services et les politiques. Il estime qu'il convient de regarder les exercices précédents en termes de réalisé, la nature des dépenses et, ensuite, de discuter.

Le **Président** propose de passer au point suivant sur le contrat de site.

Nicolas POSTEL communique les chiffres demandés concernant la COMUE. Elle a un résultat positif de 2 263 000 euros et une trésorerie de 17 millions d'euros.

2.2 Echanges sur le contrat de site

Le **Président** indique que le calendrier s'est détendu en raison de la crise sanitaire. La signature du contrat de site devait se tenir en juillet mais un rendez-vous majeur prévu en avril a été décalé au 21 juillet et la signature est donc reportée, probablement en octobre.

Régis BORDET (vice-président stratégie et prospective) explique qu'il ne s'agit pour l'heure que de présenter les documents. Suite à une rencontre le 11 février avec l'université, le ministère a fourni des propositions, des axes, des objectifs, des jalons et des indicateurs pour construire le contrat. Le site se décline dans un document stratégique à deux niveaux dont une déclinaison correspond au futur EPE et une déclinaison correspond à chaque établissement en faisant partie. Les conseillers ont donc reçu deux documents dont l'objectif est de démontrer que les volets spécifiques à chaque établissement s'articulent bien avec le volet commun. Ces documents sont des documents de travail qui ont été diffusés au Conseil d'Administration, aux composantes et aux unités de recherche qui peuvent se les approprier et effectuer des remarques pouvant prendre la forme de contributions.

Le **Président** précise avoir pour projet d'organiser un congrès en septembre au cours duquel le contrat de site sera évoqué.

Marie-Christine COPIN se demande où les contributions devront être adressées.

Régis BORDET indique qu'il faut les adresser au Cabinet.

Marie-Christine COPIN note que le paragraphe concernant la « locomotive », relatif à l'ancrage de l'université dans son territoire, est intéressant, mais elle s'attendait à la voir décliner après l'introduction et notamment dans l'axe 2 « *doter l'EPE d'une offre de formation lisible* ». La déclinaison en termes de besoins régionaux n'est pas apparente. Des éléments sont probablement sous-entendus, notamment par le biais de dispositifs comme « A VOUS LE SUP » avec des éléments concernant l'ancrage de l'université dans sa région, les besoins économiques et les liens avec les entreprises, mais cela reste subliminal.

Elle regrette que sur cette thématique, rien ne soit dit sur la santé. Pourtant, la région est connue pour son déficit en professions de santé. Il y a de nouveaux métiers et d'autres thématiques seraient concernées.

Par ailleurs, les documents sont censés être synthétiques. Pourtant, si beaucoup d'éléments sont donnés concernant la formation professionnelle, très peu sont apportés concernant l'insertion professionnelle et les besoins du territoire en matière d'économie, d'éducation ou de santé. Ce sont pourtant des éléments importants pour montrer à quel point l'université est ancrée et pragmatique dans ses missions.

Sur la subsidiarité, celle-ci est mise en avant dès les principes généraux. Malgré cela, le volet spécifique université concernant la refonte du pilotage globale de l'offre de formation ne va pas dans le sens de l'autonomie de gestion. Au contraire, tout est très encadré, ce qui est presque contradictoire.

Régis BORDET convient qu'il y a un manque dans la 1^e partie et qu'il est possible d'ajouter un objectif sur l'ancrage territorial et sa signification.

Jérôme FONCEL se réjouit que les remarques faites au Conseil d'Administration sur l'EPE aient été prises en compte. Un débat concernant la gouvernance doit cependant être tenu.

Il déplore le ton incantatoire des documents, à l'image de tous les documents stratégiques de l'université de Lille. Il faut apporter des éléments concrets. Des jalons et indicateurs sont certes proposés à la fin du document ; cependant, à l'avant dernier congrès, des indicateurs de suivi avaient été présentés mais ils sont demeurés sans suite.

Concernant la graduation, la terminologie est difficilement compréhensible. Il est fait référence tout à la fois aux écoles graduées, aux programmes gradués ainsi qu'aux écoles doctorales et aux écoles universitaires de recherche. Un fil conducteur est perceptible mais des termes sont à remplacer.

Par ailleurs, il est mentionné le rang de l'université au classement de Leiden. Dans un précédent document, une comparaison était faite avec l'université de Strasbourg qui se situerait à peu près même niveau. Cette comparaison est étonnante. Par exemple, l'université de Strasbourg compte quatre prix Nobels. En réalité, le classement de Leiden comprend différents critères : la production totale quantitative et la part dans le top 10. L'université de Lille a décidé de retenir la production globale mais ce n'est pas cohérent en termes d'excellence puisque si l'on considère le top 10, l'université de Lille recule de 200 places et celle de Strasbourg avance de 200 places. Est-il stratégique d'effectuer cette comparaison ?

Ensuite, le document mentionne le terme de gouvernance innovante. Qu'est-ce que cela signifie réellement ? Une innovation est un progrès social, une nouvelle idée qui fait l'objet d'une valorisation sociétale.

Pour finir, l'université de Lille a pour objectif d'avoir 10 composantes à l'horizon 2022. Seulement, dans l'un des documents, il est également mentionné un objectif de 10 composantes à l'issue de l'expérimentation, c'est-à-dire en comptant les quatre écoles. A l'issue de l'expérimentation en 2027, un nouvel établissement émergera et les écoles devront vraisemblablement perdre leur personnalité juridique. Dès lors, comment vont-elles se fondre ?

Régis BORDET assure que les dix composantes qui ont pour objectif d'être constituées en 2021 seront encore des facultés en 2027. Aucune fusion entre les écoles et les facultés n'est prévue mais, dans le cadre du quatrième hub, des projets seront probablement menés conjointement. Les processus institutionnels vont devoir se stabiliser au profit de projets emblématiques de manière à éviter une stratégie purement incantatoire.

La terminologie nécessite une clarification sémantique. Les deux seules terminologies à retenir sont 'Ecoles graduées' (*graduate school*) et 'programmes gradués' (*graduate programs*).

Concernant le classement de Leiden, le vrai classement concerne la production du nombre d'articles dans les 10% les plus cités. C'est un bon indicateur de visibilité des publications, même si l'université n'a pas encore de prix Nobel. Il y a des disparités entre les secteurs : le fait de constituer des hubs et d'accompagner un certain nombre de thématiques aujourd'hui moins bien classées devrait permettre à l'université de remonter dans le classement.

A propos de la gouvernance innovante, les débats tenus aux conseils d'administration de l'université et des écoles conduisent à un modèle qui devrait gommer la notion de 'dissymétrie' reprise dans la contribution faite par le conseil d'administration et dans le document de SUnir. La gouvernance, de ce point de vue devrait être originale en comparaison avec ce qui est fait dans les autres EPE.

Jérôme FONCEL rappelle que dans toute université, il y a, de manière opérationnelle, 3 niveaux : les entités de formation et labos, les UFR et le niveau central. L'université a fait le choix des UFR mais le manque de formalisation à l'intérieur des composantes pourrait être reproché à l'université par le jury international. La présidence souhaite que « *les composantes s'organisent comme elles veulent* » et aucun cadrage n'est organisé dans les facultés, ce qui met en relief un manque de directives. Si certaines facultés sont aguerries à la négociation et ont l'habitude des gros enjeux, d'autres, qui ont l'habitude d'un fonctionnement centralisé, manquent de cadrage pour que les opérations soient pérennes. Appliquer le même modèle à toutes les facultés pourrait déboucher sur des dysfonctionnements.

Le **Président** confirme que l'université a fait le choix de deux niveaux stratégiques et a refusé les niveaux intermédiaires. Il exprime son attachement au respect des diversités. Chaque composante a une histoire, un environnement disciplinaire différent : c'est une richesse. L'objectif est que chaque faculté se nourrisse des autres. Les liens organiques qui se font entre le niveau central et les composantes sont les COM qui garantissent une forme d'équité d'analyse et de traitement. Le pari est d'atteindre un niveau d'organisation qui soit le plus souple et le plus agile possible grâce à des circuits courts de décision.

Régis BORDET estime que le jury international sera plus attentif à l'articulation formation-recherche qu'à la formalisation. De ce point de vue, le fait d'évoluer vers une plus grande articulation entre les composantes et les unités de recherche et le fait d'être en capacité de mettre les facultés en responsabilité sur les unités de recherche est innovant à Lille. Certaines professions sont régulées et d'autres sont en articulation avec un grand acteur, le CHU. Cela crée une différence dans le traitement et l'organisation des facultés. Le principal est qu'il y ait des objectifs macros et que chaque faculté y contribue, en ait conscience et se les approprie.

Etienne FARVAQUE constate le nombre important d'indicateurs et de jalons qui sont autant de projections sur l'avenir mais déplore le manque d'éléments concernant l'identité et les missions actuelles de l'université. Une image négative de l'université se dégage au travers de ces documents : on y développe des missions que l'université n'assure pas encore tandis que rien n'est dit sur les projets qu'elle mène actuellement à bien. Concernant les indicateurs affichés comme devant être atteints, quelle est leur définition ? A titre d'illustration, pourquoi l'objectif se porte sur 10 composantes par exemple ? Par ailleurs, transformer un étudiant en master en doctorant est une chose, mais transformer un étudiant de master en doctorant financé et inséré sur le marché du travail en est une autre. Il faut donner une dimension plus qualitative aux indicateurs.

Par ailleurs, l'EPE fonctionnera à deux vitesses. Garder un équilibre entre ces deux vitesses est nécessaire. Concernant les relations humaines, il semble qu'une seule vitesse soit privilégiée. Concernant les frais d'inscription, l'EPE va-t-il être soumis aux mêmes contraintes nationales ou va-t-il avoir ses degrés de libertés ? Comment l'université va-t-elle maintenir sa vocation à être universelle tout en affirmant sa volonté d'aller dans d'autres directions plus spécifiques ? Comment maintenir ces deux objectifs ? Pour que tous adhèrent au projet, il faut que les deux vitesses soient mises en parallèle.

Le **Président** confirme que la préservation de cet équilibre est précisément ce que revendique l'université de Lille. Le nombre de composantes n'est pas définitif mais sera déterminé avec le temps.

Concernant la constitution du contrat de site, l'idée de différenciation est importante. Un contrat de site doit mettre en lumière les éléments différenciants de l'université voisine. Par contre il peut y avoir sur des sites des points particuliers de brillance ou des points particuliers qui font l'objet des axes stratégiques. Dès lors, l'ensemble des missions et engagements ne sont pas rappelés.

Régis BORDET estime que l'objectif du contrat de site n'est pas d'être factuel mais projectif. Expliquer les missions de l'université ne serait pas opportun dans le cadre d'un document synthétique. Relativement aux indicateurs, le contrat n'est pas figé : si les conseillers ont des meilleurs libellés, leurs propositions seront bienvenues.

Nicolas POSTEL admet que le document doit être plus précis sur ce que l'université veut maintenir comme points de qualité et les points sur lesquels elle veut s'améliorer.

Zacharie SADEK relève, pour appuyer le propos de **Jérôme FONCEL**, que dans la filière santé, les personnes étant liées par le monde hospitalo-universitaire, ce qui renforce le dialogue entre les personnels, les étudiants et les usagers **dans le cadre de la Fusion Santé**. Il aimerait qu'il en soit de même dans les autres composantes qui se rassemblent au fur et à mesure de l'avancement du projet du contrat de site. Il souhaiterait d'ailleurs que la présidence fasse un état des lieux des différentes fusions restantes jusqu'à la date butoir de septembre 2021. Concernant l'adoption des statuts de l'EPE par les différents conseils, il se demande si des discussions et groupes de travail sont prévus et souhaite avoir des détails sur le calendrier.

Régis BORDET rappelle qu'un congrès est prévu en septembre. Des interactions avec les directeurs de composante et des écoles auront lieu. Concernant les groupes de travail, la pandémie a rendu le travail compliqué. Le décret devrait, dans l'idéal, paraître au premier trimestre 2021 et l'université a négocié un délai pour que l'évaluation sur site du jury ait lieu fin octobre 2021, pour permettre la tenue des élections en septembre 2021.

Nicolas POSTEL indique que le processus de constitution des statuts donnera lieu à un travail réalisé avec les instances. L'objectif est de mener ce processus avec les conseillers et les écoles : un travail institutionnel de navette est à construire. Le premier semestre universitaire sera très chargé de ce point de vue.

S'agissant des fusions de composantes, et plus particulièrement la création de l'UFR3S, le calendrier est maintenu pour l'expression des conseils des composantes actuelles : ils doivent s'exprimer courant juillet, puis une décision du conseil d'administration interviendra en septembre. Une assemblée constituante sera ensuite créée et des élections tenues, ce qui marquera la fin de la première phase du processus de fusion.

S'agissant de l'*IAE Lille University School of Management*, les élections qui devaient avoir lieu n'ont pas pu se tenir à distance et elles ne peuvent se tenir actuellement compte tenu du nombre insuffisant d'étudiants : elles sont reportées en octobre.

Pour la composante regroupant les thématiques d'économie, de géographie aménagement et de sociologie, la réunion de l'assemblée constitutive a été reprogrammées début juillet et les élections reportées d'autant.

Ensuite, il reste des composantes pour lesquelles des discussions sont en cours. Ces discussions ont progressé. Dans le domaine des langues, l'UFR *LEA* et l'UFR *Langue et civilisations étrangères* sont en discussion positive pour aller vers une composante commune.

Concernant les départements *info-doc*, *info-com*, les sciences de l'éducation, le *SEFA* et la psychologie, les discussions se passent bien. Les sciences de l'éducation veulent être dans la même composante. Elles priorisent les discussions avec la psychologie qui hésite encore à créer un périmètre avec la *FST*. *Info-doc* et *Info-com* travaillent à la constitution d'un Institut de la communication en partenariat avec l'*Ecole Supérieure de Journalisme*. Quant aux IUT, les directions travaillent à la création d'un seul IUT.

Le **Président** explique que les écoles ne sont pas dans la même temporalité. Il est à espérer que dans cette phase expérimentale se constitue un institut d'ingénierie sur le site lillois. C'est en pourparlers.

Zacharie SADEK se demande ce qu'il en est de l'adoption de la stratégie de l'EPE dans les instances des établissements-membres.

Régis BORDET affirme qu'il y a des avancées vers un système qui peut être équilibré entre les composantes de manière à éviter la dissymétrie, amenant les facultés au même niveau d'autonomie que les écoles, à la réserve de la personnalité morale et juridique. Il concède que le marqueur de la réussite de ces EPE sera la constitution à terme d'un seul établissement avec des projets construits en confiance et en commun. Ces projets créeront une symbiose entre les grandes facultés ainsi constituées et les écoles. On observe déjà des éléments d'interactions importants se matérialisant par un certain nombre de projets.

Moulay- Driss BENCHIBOUN évoque une phrase du document : « *La trajectoire de l'EPE doit amener les composantes à être en capacité de disposer et de mettre en œuvre l'autonomie dont font preuve aujourd'hui les écoles* ». Il salue l'idée de mettre en place une autonomie de gestion pour les composantes de manière à rattraper les écoles. Cependant, il alerte sur la nécessité pour ces composantes d'avoir les moyens et les compétences (financières, ressources humaines, logistiques et patrimoine) de porter cette autonomie. Comment leur permettre de les acquérir ? Il manque une feuille de route : une méthode pour permettre l'autonomie doit être déterminée. Concernant cet autre paragraphe, « *Les directions des composantes seront fortement intégrées à l'équipe de direction de l'université en proximité avec la présidence....* » : Le président de l'université ne va pas nommer les directeurs de composantes. Que signifie cette proximité ?

Le **Président** indique qu'il y aura un comité de direction plus proche de la présidence qui sera notamment constitué des directeurs et directrices de composante et des doyens et doyennes. Un organe va instruire toutes les grandes questions stratégiques.

Moulay- Driss BENCHIBOUN estime qu'il est important de le préciser dans le document car le mot « *proximité* » pourrait renvoyer à la proximité politique.

Régis BORDET confirme qu'il faut entendre la proximité en termes de réflexion stratégique. Il est possible de considérer que le fonctionnement de l'université transcende les idéologies dans une perspective de service public. Il est fait référence ici à un travail hebdomadaire plus fréquent dans le cadre d'un comité de direction comprenant le président de l'EPE, les Vice-Présidents, les directeurs de composantes et les directeurs des écoles.

Le **Président** rappelle que la présidence est attachée à la désignation démocratique des directeurs de composante.

Jamal EL KHATTABI se demande en quoi le projet d'un EPE peut satisfaire un chercheur, un étudiant, un enseignant. Quelle est qualitativement la valeur ajoutée ? Les bénéfices politiques s'entendent.

Dans les documents, l'argumentation est portée sur l'augmentation du nombre d'étudiants et sur l'amélioration dans les classements mais ces éléments n'ont pas de bénéfice pour un chercheur.

Par ailleurs, il déplore une trop importante autonomie accordée aux écoles et aux directeurs de composante.

Régis BORDET explique que le débat sur la question de l'utilité de l'EPE aura lieu lors du congrès de septembre. Il constate tout de même que l'utilité d'un tel ensemble s'est faite remarquer pendant la crise sanitaire où tous les acteurs de la gestion de crise ont pu constater les bénéfices d'un établissement commun. Il rappelle qu'il appartient aux chercheurs de saisir les opportunités offertes par cette dynamique.

Jamal EL KHATTABI se demande en quoi la dynamique qui émergerait de l'EPE ne pourrait pas déjà être à l'œuvre dans l'actuelle université de Lille.

Le **Président** affirme qu'elle existe déjà. Il estime que l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un territoire doivent se coordonner. Cela permettra d'offrir aux jeunes, des formations qui reflètent les besoins du monde socio-économique. Il insiste sur l'importance de l'interdisciplinarité grâce à laquelle se révèle un certain nombre de projets de recherche.

2.3 Echanges autour du plan de reprise d'activité de la rentrée 2020

Le **Président** excuse l'absence de Didier GOSSET.

Nicolas POSTEL rappelle que le document concernant le plan de reprise d'activités 2 qui a été transmis est un document de travail qui doit encore être consolidé même s'il donne déjà des éléments d'orientation. Il est le fruit d'un travail de groupe avec un groupe plénier comprenant des membres des différentes instances et composantes ainsi que des groupes déclinés autour des formations, de la vie universitaire, de la recherche et des aspects internationaux.

3 scénarii ont été établis. L'un d'eux gagne en crédibilité : si un retour à la normal paraissait très optimiste lorsque les travaux ont démarré, il est aujourd'hui envisageable. Cependant, l'accent reste porté sur un 2^e scénario où la situation sanitaire et son appréciation légale serait identique à l'actuelle avec des possibilités d'accueils limitées. Le 3^e scénario est celui d'un nouveau pic obligeant un reconfinement complet. Ces scénarii ne sont pas alternatifs : il est possible qu'ils s'enchaînent dans le même semestre. Début juillet, le conseil d'administration ne votera pas sur l'une des trois hypothèses mais la manière dont l'université s'organisera selon les 3 scénarii. Le travail reste porté sur le scénario 2 dont la mise en œuvre nécessite une organisation particulière.

Les éléments liés aux gestes barrières sont les suivants : la distanciation, le nettoyage (des surfaces, des mains) et le port du masque. Le groupe de travail a opté pour la possibilité d'accueillir des étudiants en rendant obligatoire le port du masque au cours des déplacements et en laissant ouverte à ce stade la question de savoir s'ils seront imposés dans les amphithéâtres. La capacité d'accueil, soit le maximum, serait divisée par deux en moyenne et les plages horaires des cours pourraient être réduites en raison de l'organisation des flux de déplacements et du nettoyage des surfaces.

Tout collègue en charge d'une formation pédagogique l'assurera sous la forme qui lui est rendue possible par l'épidémie. Il y aura un maintien de la reconnaissance de l'activité pédagogique : une heure effectuée en présentiel équivaldra à une heure effectuée à distance. Par ailleurs, les modalités pédagogiques ne seront pas imposées. Charge à chacun d'amener les étudiants au niveau requis, avec une adaptation si besoin des contenus.

La CFVU a validé les maquettes de formation mardi après un long processus. L'idée est d'éviter de les modifier de manière conjoncturelle, et plutôt de mobiliser les marges de jeu à l'intérieur. Il faut aussi se projeter dans une adaptation des modalités d'évaluation : le contrôle continu doit être au maximum favorisé.

La CFVU a accepté de décaler le bornage de la rentrée de 15 jours. Ce décalage est permis mais pas imposé. La construction des emplois du temps se fera sans prendre en compte la situation sanitaire et ils seront adaptés par la suite selon les besoins.

Ensuite, des outils seront mis à disposition : un effort important est réalisé par l'établissement sur le plan financier pour équiper et upgrader les locaux pédagogiques. La priorité est portée sur les amphithéâtres où il faut du réseau filaire, un poste et une capacité de projection. Il faut les équiper de manière à renforcer les possibilités de prise de son et de captation vidéo, de retransmission en direct ou en différé. Pour les amphithéâtres non équipés, il restera à la marge la possibilité d'avoir des kits pour permettre la captation et l'audition.

Au-delà de ces éléments d'équipement, l'université s'organise pour qu'il y ait des solutions hydro alcoolique, pour que les surfaces soient désinfectées régulièrement et pour que le port de masque soit obligatoire lorsque la distanciation ne peut être assurée. Les étudiants auront leurs propres masques puisque la situation sanitaire actuelle l'oblige mais la possibilité de leur en fournir n'est pas exclue.

Au niveau des relations internationales, un effort est fait pour essayer de maintenir l'université ouverte au maximum aux étudiants étrangers. Les mobilités en Europe, entrantes et sortantes, pourront être assurées. Au niveau international, l'université n'est pas à ce stade en capacité d'affirmer qu'elle pourra assurer les mobilités hors Union européenne. Elles n'auront probablement pas lieu dans le 1^{er} cycle et le cycle Master et se feront sans doute au cas par cas dans le 3^{ème} cycle. Cependant, l'université se maintient pour le moment dans une position d'attente et si ces mobilités étaient rendues finalement possibles, la venue des étudiants hors Union européenne serait maintenue. Ces mobilités sont très importantes pour l'université et notamment pour certaines filières de formation où le taux d'étudiant internationaux est élevé et qui seront extrêmement pénalisées de leur absence. Concernant la vie universitaire, un travail est effectué sur l'accueil des étudiants et la création d'outils leur permettant de s'approprier le campus (logiciels, jeux...) si on ne peut pas maintenir les JIVE. Il est très important, s'il y a moins de présentiel, de multiplier les moyens d'insérer les étudiants à distance.

Le travail de repérage des étudiants empêchés et les efforts pour les équiper seront maintenus, d'autant que les problèmes sociaux seront surmultipliés si les cours en présence ne peuvent être assurés. Il y a aussi un plan spécial pour les collègues qui seraient empêchés notamment parce qu'ils n'auraient pas d'ordinateur portable. Sur la recherche, il y a eu aussi un repérage. Le secteur de la recherche, déjà avancé en la matière, profitera aussi de ces éléments d'amélioration, de mise à distance etc.

Frédéric BOIRON (Directeur du CHU de Lille) remercie les services de l'université qui ont agi pendant la crise sanitaire. Il indique que le CHU de Lille fait de nombreux dépistages et que les taux de positifs au COVID 19 sont inférieurs à 1%. Lorsque les dépistages sont faits sur des populations sélectionnées, les taux atteignent 4%. C'est peu en comparaison avec la période du confinement. Une trentaine de patients Covid-19 sont hospitalisés au CHU de Lille. Le directeur du CHU de Lille fait un retour sur expérience concernant les mesures mises en place dans son établissement : le port du masque a été généralisé à ceux qui le souhaitent. Les selfs sont restés fermés et le personnel doit respecter la distanciation lorsqu'il pique-nique sur les pelouses. Il existe en effet des cas de contaminations croisées qui nécessitent une vigilance particulière.

Régis BORDET rappelle que 2 millions d'euros du budget de l'isite ont été mobilisés pour la recherche et affirme son intention de proposer au conseil d'administration de l'isite de contribuer à hauteur de 650 000 euros pour l'amélioration des équipements des amphithéâtres et salles, dont 500 000 euros seront consacrés à l'université et 150 000 euros aux écoles.

Nicolas POSTEL constate que c'est une illustration du fait que les projets ne se concentrent pas sur la tête d'épingle de l'excellence. Les équipements d'amphithéâtre sont précisément à destination des primo entrants.

Le Président rappelle que les budgets de l'isite sont des fonds supplémentaires pour permettre des projets qui ne rentrent pas dans le budget de l'université de Lille.

Léo PETIT salue l'action des groupes de travail relative au retour des usagers et à l'organisation du prochain semestre. Cependant, il déplore la situation des étudiants empêchés. Le vote sur ce point à la CFVU s'est vu floué par l'équipe présidentielle : des motions déposées par une liste étudiante n'ont pas été soumises au vote. Il n'est pas de la compétence du président d'apprécier avant vote de la légalité d'une motion. Cela doit être étudié à sa suite.

Concernant les étudiants empêchés, le PCP affirmait qu'ils auraient les mêmes chances que les autres de passer leurs examens. Pourtant, aujourd'hui, la deuxième partie du plan de reprise d'activité prévoit que ces étudiants n'auront finalement pas leurs deux sessions de rattrapage, du fait d'une contrainte de temps. Il y a effectivement des contraintes, et notamment de temps, mais cela n'autorise pas la remise en cause de l'égalité entre les étudiants. L'ensemble des élus étudiants s'est positionné contre cette mesure.

Le président rappelle que quatre motions ont été déposées et estime qu'un président ne peut pas mettre au vote une motion illégale. Les deux autres motions ébranlaient profondément le dispositif co-construit avec les directeurs de composante soumis à la CFVU et ce fut un choix de président que de ne pas les soumettre au vote. Il est difficile d'évaluer le nombre d'étudiants empêchés. Cependant, des énormes efforts sont réalisés pour eux. Par exemple, des salles informatiques sont mises à leur disposition afin qu'ils passent leurs examens.

Vincent COCQUEMPOT confirme que beaucoup d'énergie a été déployée pour les étudiants empêchés. Les services de l'université sont très attentifs à ces étudiants qui n'ont pas pu réviser, travailler et qui n'ont pas eu accès aux enseignements pendant la période de la COVID-19. L'université a mis en œuvre des modalités permettant de ne pas les pénaliser. Il a été acté qu'ils ne seraient pas évalués sur la période du confinement et qu'ils auraient deux épreuves minimum au cours de la 2^e session d'examen. La majorité d'entre eux est prise en charge par les composantes. Il n'était pas raisonnablement envisageable de décaler l'ensemble des sessions d'examen. Par ailleurs, pour les étudiants qui n'ont pas la possibilité d'être évalués sur un contenu suffisant, les enseignements seront neutralisés par les jurys. Des contrats d'aménagement d'études sont élaborés pour permettre de sécuriser les choses. Il y a 123 étudiants empêchés recensés et d'énormes efforts ont été réalisés pour les accompagner.

Léo PETIT salue le travail des composantes pour les étudiants empêchés mais estime que le problème vient du fait que le Plan de Reprise d'Activité 2 va à l'encontre du PCP.

Benoît RUCKEBUSCH remarque la difficulté de mettre en place certaines mesures sanitaires tel que le nettoyage pluriquotidien des poignées de porte et se demande si des moyens seront mis en place pour y pallier. Dans les amphithéâtres, l'installation des étudiants en quinconce permettra-t-elle la distanciation physique de 1 mètre qui est préconisée ? Sur la capacité des salles, les amphithéâtres vont être équipés de matériels mais ce sont les salles de TD qui vont poser des difficultés en termes de place : une infirme partie des étudiants pourra être accueillie. Ensuite, une dizaine de personnes va être mobilisée pour accompagner les équipes pédagogiques. Est-ce suffisant ? L'université prévoit-elle d'augmenter leur nombre ? Par ailleurs, leurs contrats ne devraient plus être ultra précaires. Concernant la modification des TP, il est nécessaire de communiquer des éléments rapidement : cela relève d'une logistique en termes de salles et d'une réelle coordination dans les équipes pédagogiques.

Nicolas POSTEL reconnaît que concernant les TP, peu de réponses sont apportées car la question qui se pose n'est pas celle de la distanciation mais de l'équipement. Pour le reste, l'université travaille sur des modalités de demi-jauge d'amphi qui supposent des mises en quinconce devant permettre de travailler dans de bonnes conditions quand il n'y a pas d'interaction. S'il était s'avéré qu'il y a un risque sanitaire, le port du masque pendant les cours serait rendu obligatoire, de même que si la mise en quinconce ne permettait pas la distanciation d'un mètre.

Pour l'accompagnement pédagogique, la question se pose et n'est pas fermée.

Etienne FARVAQUE se demande à quel moment le plan de reprise d'activité 2 sera officiel. Les collègues doivent être tenus au courant rapidement. Y a-t-il un calendrier provisoire ? Par ailleurs, il est à peine fait mention du retour de certains personnels qui partagent le même bureau. Comment organiser leur venue en termes de distanciation ? Qui a l'autorité légale pour organiser le partage des bureaux ?

Nicolas POSTEL rappelle que les conseils centraux doivent s'exprimer après consultations des composantes. Cette phase est bientôt terminée. Tous les conseils centraux se seront exprimés d'ici juillet ce qui reporte au conseil d'administration de juillet l'officialité du plan de reprise d'activité 2. C'est tard pour donner aux collègues les informations et c'est l'objet de la discussion d'aujourd'hui : il faut que le conseil d'administration s'accorde pour considérer que ce document de travail, s'il est perfectible, donne un cadre dans lequel tous les acteurs de l'université peuvent commencer à s'organiser de manière sérieuse. Par ailleurs, le document est actuellement diffusable sous le statut de document de travail.

Marie-Dominique SAVINA affirme que la présidence communique toujours les informations aux composantes sous réserve du passage au CHSCT.

Concernant le partage des bureaux, si la distanciation n'est pas possible, le temps partagé sera favorisé puisque le port d'un masque pourrait dégrader les conditions de travail. Par ailleurs, les informations dont disposent les services de l'université sur les consignes sanitaires à l'heure sont susceptibles de changer, elles semblent très évolutives.

La personne qui a autorité pour organiser le temps partagé dans les bureaux est le directeur de composante.

Jamal EL KHATTABI rappelle que l'enseignement à distance génère du travail supplémentaire et estime qu'il est important de le préciser.

Sur les étudiants internationaux, un document du ministère parvenu hier autorise la venue des étudiants internationaux avec la mise en place d'un accueil décalé. Qu'en est-il ?

François-Olivier SEYS indique que l'université reste ouverte aux mobilités internationales, européennes et non européennes par principe. Cependant, si les frontières sont actuellement ouvertes au niveau de l'Union Européenne, elles ne le sont pas au-delà. Il est probable qu'une partie des étudiants internationaux, ceux qui viennent de leur pays d'origine, ne puissent pas venir à la rentrée, d'autant plus que le trafic aérien a été drastiquement réduit. Toutefois, une partie des étudiants non européens sont déjà en Europe et d'autres pourront se déplacer par un autre moyen. Il y aura moins d'étudiants non européens, mais le pourcentage est encore inconnu.

Patricia MELNYK demande pour quelle raison un scénario « 1,5 » n'a pas été envisagé. Il est possible de faire une rentrée normale avec le port du masque en permanence comme c'est le cas actuellement dans les laboratoires. Supporter le port du masque toute une journée est une question d'habitude.

Nicolas POSTEL affirme que cette possibilité est envisagée et que l'université procédera de cette manière si cela est possible. C'est toute la logique du PRA : s'adapter selon l'évolution de la crise sanitaire. Mais aujourd'hui, le problème est celui de l'entassement. Si l'université ouvrait aujourd'hui, l'Etat n'autoriserait pas l'accueil de tous les étudiants, même avec des masques. Si en septembre il l'autorise, l'université envisagera cette solution.

Le **Président** confirme que l'université n'imposera pas des mesures plus restrictives que ce que l'Etat obligera.

Moulay-Driss BENCHIBOUN salue l'attention particulière accordée aux primo entrants et la transmission rapide des documents de travail sur le Plan de Reprise d'Activité 2 aux directeurs de composante. Mais concernant les étudiants empêchés, que signifie réellement le fait de leur accorder deux chances en 2^e session ?

Vincent COCQUEMPOT explique que ces étudiants auront deux évaluations différentes au cours de la 2^e session de manière à ce que leur moyenne ne repose pas sur une seule note.

Nicolas POSTEL estime que le débat n'est pas à rouvrir au conseil d'administration : la question a déjà été tranchée en CFVU.

3. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

3.1. En matière réglementaire et institutionnelle

3.1.1 Approbation de la révision des statuts du SUAPS (reporté)

Le **Président** indique que la délibération relative aux statuts est reportée car le conseil du SUAPS s'est tenu tardivement.

4. Points issus des commissions du Conseil Académique

4.1 Points issus de la CFVU (délibérations)

4.1.1. Modification de la programmation des actions financées par la CVEC

Sandrine ROUSSEAU fait une présentation rapide de la CVEC. Une partie du fonds CVEC a été mobilisée sur la crise sanitaire. Les commissions CVEC et FSDIE ont eu lieu à distance pendant le confinement et cela a permis de prendre des décisions collégiales avec les étudiants et personnels présents dans ces commissions.

500 000 euros de la CVEC ont été mobilisés pour abonder l'aide sociale aux étudiants ce qui a rendu possible de nombreuses actions et notamment l'aide d'urgence. Sandrine Rousseau remercie d'ailleurs ceux qui ont mobilisé leur énergie pour venir en aide aux étudiants en grande précarité. Des permanences ont été mises en place afin que les étudiants puissent prendre contact avec l'université par le biais d'une adresse mail ou des permanences téléphoniques. 1200 étudiants ont contacté l'université pour des aides d'urgence.

Le fonds de 500 000 euros s'était ajouté aux 100 000 euros qui restaient sur la commission FSDIE social. C'est la fin de ce fond et il faut mobiliser de nouvelles lignes budgétaires. Des nouveaux besoins ont été identifiés. Pour commencer, il y a des besoins d'équipement informatique pour qu'à la rentrée il n'y ait aucun étudiant empêché numériquement. Il faut 1000 ordinateurs, ce qui représente un budget de 500 000 euros. Ensuite, un soutien aux associations distribuant des colis alimentaires est prévu puisque tous les restaurants du CROUS ont fermé et qu'il n'a pas été prévu de continuité d'accès à la nourriture pour les étudiants les plus précaires. Ces distributions alimentaires ont un coût de 70 000 euros. Enfin, l'université prévoit de faire un geste de remerciement pour les étudiants en santé mobilisés par la crise de la COVID-19. Ce geste prendra la forme d'un chèque livre qui bénéficiera aux libraires indépendants de la région afin de permettre à l'économie locale de survivre et aux libraires de se maintenir.

Zacharie SADEK réitère une question posée lors du débat en commission CVEC : les internes en médecine sont-ils concernés par les chèques livres ? Même si ces derniers vont bénéficier de la prime gouvernementale, leur octroyer ce geste permettrait de montrer qu'ils font partie de la communauté universitaire, qu'ils ont contribué à la gestion de cette crise et que notre structure est fière de leur engagement.

Sandrine ROUSSEAU affirme que les internes auront un soutien mais pas forcément sous la forme d'un chèque livre. La commission CVEC a voté une ligne budgétaire de 100 000 euros or il y a eu plus d'étudiants mobilisés que ce qui avait été envisagé initialement : distribuer un chèque à tous n'est pas permis par le budget de 100 000 euros. Elle indique chercher des solutions pour concilier ces deux contraintes et faire en sorte que tout le monde puisse recevoir un chèque livre. Il faut par ailleurs mesurer le degré d'envie de ces chèques. L'identification de lignes sur la CVEC pour compléter les 100 000 euros a été demandée.

Zacharie SADEK transmet une remontée de la part de la directrice de l'Institut de sage-femme qui se demande si les étudiants sage-femme seront concernés par ce dispositif des chèques.

Sandrine ROUSSEAU estime que cela équivaut à la question précédente.

Moulay-Driss BENCHIBOUN constate une erreur de calcul dans l'une des diapositives. En effet, le solde n'est pas bon : il devrait rester un solde de 315 000 euros mais il est indiqué 237 908 euros.

Sandrine ROUSSEAU confirme qu'il manque les 70 000 des fonds des associations de soutien aux distributions alimentaires qui doivent combler cette différence.

Benoît RUCKEBUSCH rappelle qu'une lettre intersyndicale a été rédigée dernièrement pour demander l'allègement des procédures d'accès aux aides sociales d'urgence et étendre les aides et en particulier les distributions alimentaires à l'ensemble des campus. Il se demande si cette lettre a déjà enclenché des réactions.

Sandrine ROUSSEAU estime que la lettre est imprécise mais affirme qu'une réponse écrite précise sera transmise, notamment sur les éléments de simplification. D'ores et déjà, il y a eu des distributions alimentaires sur plusieurs campus. Les commissions ont eu lieu pendant la période de confinement et la simplification a de fait été opérée. Cependant, elle n'est pas totale puisque des besoins minimaux persistent tels que la vérification de certaines pièces.

Le **Président** demande d'approuver un fonds supplémentaire de 670 000 euros issus des crédits de la CVEC.

La modification de la programmation des actions financées par la CVEC, pour un montant total de 670 000 €, est approuvée à l'unanimité (délibération n°CA-2020-053).

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 26

4.1.2. Demande d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en Pratique Avancée

Le **Président** excuse Lynne FRANJIE pour son absence.

Vincent COCQUEMPOT présente le dossier du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancé. Il est porté par la faculté de médecine et prévu dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé. Il nécessite une instruction par la DGESIP. Un passage en commission est prévu le 15 juin, d'où l'additif fait à l'ordre du jour du conseil d'administration. Une présentation aura lieu au CNESER en juillet pour un démarrage en septembre à la rentrée 2020. Ce dossier a reçu un avis favorable le 30 janvier à la CFVU. Le dossier a été monté et envoyé à la DGESIP qui demande à l'université de compléter le dossier avec un avis du conseil d'administration.

Ce diplôme d'Etat est ouvert en formation initiale et en formation continue et forme à un métier intermédiaire entre infirmier et médecin. L'ouverture de ce diplôme intervient dans le cadre de la réforme du système de santé : des nouveaux métiers apparaissent avec l'objectif d'un accompagnement plus fort des médecins de la part des infirmiers. Il y a quatre mentions indiquées dans le dossier, avec en particulier une mutualisation avec le master ingénierie de la santé parcours coordination des trajectoires de santé de ILIS. Des stages sont prévus dans différentes structures de santé.

Zacharie SADEK remercie pour la présentation et affirme que la crise sanitaire montre la nécessité d'avoir d'un personnel soignant toujours plus formé et toujours plus à la pointe de ce qui fait dans le monde **de la santé**. Ouvrir ce genre de formations est une véritable plus-value pour l'université et pour le CHU de Lille. La Faculté de médecine a déjà ouvert une phase de préinscription pour aller au-delà des contraintes administratives. Il est très important que le Conseil d'Administration manifeste son appui, surtout au vue de tout ce qui a été vécu ces derniers mois.

Jamal EL KHATTABI s'interroge sur le cadrage de la création de nouvelles formations. Des nouveaux besoins apparaissent effectivement mais comment cadrer ces formations entre les nouveaux besoins, les moyens etc. ? 45 collègues sont sollicités dans le cadre de ce projet avec deux responsables...

Vincent COCQUEMPOT explique qu'une grande partie des collègues seront impliqués dans l'encadrement de stage des personnes qui suivront la formation. La question de l'opportunité et du coût (financier et humain) a été posée et a été évaluée par la faculté de médecine qui tient à cette formation : c'est un maillon manquant dans le système de santé. Si l'université ne se positionne pas sur ce type de formation, s'en ressentira un manque de personnes formées pour notre système de santé local. L'université répond aux besoins de la société ; en l'espèce, ce besoin est avéré. Par ailleurs, c'est aussi un positionnement national que de proposer ce diplôme d'Etat à Lille.

Marie-Christine COPIN estime que ce diplôme d'Etat répond aux besoins du territoire en matière de santé : dans la période actuelle, ces métiers deviennent indispensables. La mise en œuvre de ce diplôme à Lille, qui est pionnier dans ce domaine, procure de la fierté. C'est important, même à l'échelon national, que Lille soit visible dans cette dimension. Cela constitue en outre un très bel exemple du principe de la subsidiarité.

La demande d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée est approuvée à l'unanimité (délibération n°CA-2020-054).

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 26

4.2. Points issus de la Commission Recherche (délibérations)

4.2.1 Approbations des incidences financières

4.2.1.1. Projets Equipex+ impliquant l'Université de Lille

Lionel MONTAGNE indique qu'il s'agit de la phase finale avant soumission des projets à l'AMI « équipements structurant pour la recherche » (Equipex +). Les équipes lilloises se sont fortement mobilisées : elles sont impliquées dans 13 projets dont 12 sont à caractère national et typiquement portés par des Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique. Le dernier projet, type Equipex +, est porté par l'Université de Lille.

Les projets Equipex+ impliquant l'Université de Lille sont approuvés (délibération n°CA-2020-055).

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

4.2.1.2. Soutien à l'appel à projets de Fédération Hospitalo-Universitaires

Lionel MONTAGNE indique qu'il s'agit de projets sur 5 ans qui font le lien entre le soin, la recherche et la formation. Une première vague s'est déroulée sur 2014-2019 et a été évaluée très positivement avec un impact important sur les équipes. Une deuxième vague est lancée et doit démarrer en janvier 2021. Cette fois, les projets doivent être transversaux d'un point de vue thématique, ce qui s'inscrit dans le cadre de la philosophie de l'EPE. 19 projets ont été déposés dont 5 sont portés par des équipes lilloises. L'implication de l'université se ferait à hauteur de 250 000 euros par an sur 5 ans pour l'ensemble des projets. Sur cet appel à projet, l'INSERM s'associe et cofinance. En outre, les projets sont cofinancés à part égale entre les hôpitaux et les universités. 4 CHU sont impliqués : Lille, Amiens, Rouen et Caen.

Le soutien à l'appel à projets de Fédérations Hospitalo-Universitaires est approuvé à l'unanimité (délibération n°CA-2020-056).

Résultat des votes : approbation à l'unanimité

Nombre de votants : 26

4.2.2 Demande de subvention dans le cadre des appels à projets de la Région Haut de France

Lionel MONTAGNE (Vice-président recherche) indique que les appels à projets de la Région n'ont pas posé de problème.

La demande de subvention dans le cadre des appels à projets de la Région Hauts de France est approuvée (délibération n°CA-2020-057).

Résultat des votes : approbation

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

NPPPV : 1

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h15.

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le jeudi 09 juillet 2020.

La Directrice générale des services adjointe


Marie-Dominique SAVINA

Le Président


Jean-Christophe CAMART

